

près la même somme à la division de la coopération économique et technique. Notre groupe n'a qu'un avis à exprimer à ce propos. Un pays riche comme le Canada pourrait fort bien se permettre d'accroître sa contribution à ces entreprises méritoires et ainsi contribuer à assurer la paix future.

Le très hon. M. Howe: J'aimerais exprimer quelques mots de remerciements pour ce que l'on a dit à l'égard de l'administration du plan de Colombo. Le hasard nous a particulièrement favorisés en nous permettant de confier cette administration à M. Nik Cavell, qui a vécu pendant plusieurs années dans les pays bénéficiant de ce plan. Il parle les langues des populations de ces pays et sait ce que l'on peut attendre de ces populations. Il a mis en marche de grandes entreprises, mais des entreprises qui restent dans le cadre des possibilités des régions où elles ont été mises en œuvre avec l'aide que le Canada peut fournir. C'est de cette façon, je pense, qu'il a réussi à mener à bonne fin certaines entreprises très utiles. Nous sommes satisfaits de celles qui sont en voie d'exécution. Je suis d'avis que, par les efforts que nous déployons pour relever le niveau des pays bénéficiaires du plan de Colombo, le Canada améliore ses relations avec ces pays.

M. Fleming: Monsieur le président, le crédit à l'étude ne vise pas les sommes mises à la disposition du Plan de Colombo, mais seulement celles qui sont affectées à l'administration pure et simple. Le crédit principal, on le sait, relève du ministère des Affaires extérieures. Cependant, le témoignage du capitaine Cavell que nous avons entendu au comité des affaires extérieures se rattache à un aspect au moins du crédit que nous étudions en ce moment. A ce propos, je dirai, dans le sens des remarques du ministre, que nous reconnaissons tous ici la chance, pour le Canada, que ce travail soit dirigé par un homme d'une aussi longue expérience et d'une aussi grande compétence que le capitaine Nick Cavell, Canadien vraiment éminent.

Alors que le capitaine Cavell témoignait devant le comité, je lui ai demandé si son personnel technique était assez nombreux pour la tâche qu'il avait à accomplir et qui consiste à voir à ce que les sommes que le Parlement canadien met à la disposition du Plan de Colombo soient dépensées le plus sagement possible en vue d'assurer aux pays qui reçoivent une aide en vertu de ce plan les biens d'équipement et d'aménagement qui les aideront à nourrir leurs populations. Il a répondu que son personnel technique n'était pas tout à fait assez nombreux. A la page 543 du Livre bleu du budget des dépenses, je constate qu'un poste vise deux agents d'administration, classe 4, alors qu'il n'y en avait

pas un seul l'an dernier. Plus loin, il est question de deux techniciens classe 3, alors que, l'an dernier, il n'y en avait aucun. Je me demande si ces postes ont pour objet de remplir les besoins dont le capitaine Cavell a parlé dans son témoignage. Je le souhaite, en tout cas. Autrement, je voudrais qu'on songe à cette question, car, lorsqu'il s'agit d'appliquer un plan comportant la dépense de 26 millions de dollars, cette année, il faut évidemment s'en remettre en grande partie à des techniciens avisés si nous voulons que ce programme réussisse et réaliser notre espoir que ces dépenses faites au nom du Canada apportent à ceux à qui elles sont destinées le plus d'aide possible. Si j'en parle, c'est parce que j'espère qu'on ne manquera pas des techniciens nécessaires pour assurer une application aussi efficace et utile que possible de ces programmes d'aide, du moins en ce qui a trait à notre pays.

Le très hon. M. Howe: Je puis assurer au député que tel est bien l'objectif du ministère. Il a remarqué que d'autres dispositions sont prises à l'égard de l'aide technique. Le ministère tâchera de prendre les mesures qui s'imposent pour que le capitaine Cavell ait à son service le personnel technique nécessaire.

M. Montgomery: Une question à propos du crédit autorisé par la loi. Je remarque qu'on cesse de verser la rente à M^{me} Hélène M. Boyer, veuve du major Boyer, qui a été tué en Égypte. Le ministre peut-il nous dire pourquoi on a discontinué cette rente?

Le très hon. M. Howe: Elle a été discontinuée parce que le gouvernement d'Égypte a versé une indemnité en espèces, au titre de ce décès. La subvention directe du gouvernement n'était donc plus nécessaire.

M. Montgomery: Le ministre peut-il nous dire quel a été le montant de l'indemnité?

Le très hon. M. Howe: Je ne crois pas devoir le dire. C'est une affaire privée. M^{me} Boyer pourrait s'y opposer.

M. Fleming: Le ministre, je pense, n'a peut-être pas tort de refuser de révéler le montant de l'indemnité. Cependant avant que la Chambre renonce à cette pension, il faudrait qu'elle sache que l'indemnité versée par l'Égypte rapportera à M^{me} Boyer un montant qui n'est pas inférieur à la pension qui lui avait été votée dans le passé et qui doit être bientôt discontinuée.

Le très hon. M. Howe: Je puis assurer à mon honorable ami que l'indemnité qu'a versée le gouvernement égyptien rapporte considérablement plus que le montant de cette subvention.